

Département  
du HAUT-RHIN

**VILLE DE RIXHEIM**

Arrondissement  
de MULHOUSE

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
21

Conseillers absents :  
12

-----  
Séance ordinaire du 30 juin 2022  
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le trente juin de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (21) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Miné SEYHAN, Marie-Pierre BOUGENOT, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL.

**Excusés (12) :**

Mme MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
M. Jean KIMMICH  
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LOUIS)  
M. Alain DREYFUS (procuration à M. EHRET)  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. BURGUY)  
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme HERBAUT)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. BOUTHERIN)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT  
M. Lucas SCHERRER  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)

-o-O-o-

**Point 4 de l'ordre du jour**

**Convention de partenariat 2022 avec l'Association Ping Pong Amical – Signature d'un avenant**

L'association Ping Pong Amical de Rixheim a signé une convention de partenariat portant sur l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2022 d'un montant de 2000 €

L'équipe 1 senior est montée en championnat régional Elite en phase retour. Les dépenses de déplacements de l'équipe et d'engagement ont sensiblement augmentées.

Afin de réduire l'effort de l'association, il est proposé d'octroyer une subvention complémentaire de 2000 €.

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations  
VU la délibération du 17 mai 2022,  
VU la convention de partenariat signée le 13 juin 2022,  
VU la montée de l'équipe Senior en championnat Régional Elite au cours de saison,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention à conclure entre la Ville de Rixheim et l'association,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à le signer.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 11 juillet 2022

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

République Française



Ville de  
**Rixheim**

**MAIRIE DE RIXHEIM**  
(Haut-Rhin)  
28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX

## **Avenant à la convention de partenariat** **Subvention aux associations sportives**

### **ENTRE**

La Ville de Rixheim, représentée par son Maire, Rachel BAECHEL, dûment habilitée par délibération du 26 octobre 2020,  
d'une part,

### **ET**

#### **L'association Ping-Pong Amical**

Représentée par **Monsieur Christophe HUEBER**, agissant en qualité de Président,  
d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE**

Le Conseil Municipal du 17 mai 2022 a approuvé une convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'association Ping Pong Amical portant sur l'attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2022 d'un montant de 2000 €.

Le présent avenant a pour objet de présenter l'objet du soutien supplémentaire que la commune entend apporter à l'association au regard des frais d'engagement et de déplacement de l'équipe masculine qui évolue depuis la phase retour de la saison en régional Elite.

#### **Article 1 :**

Une subvention complémentaire d'un montant de 2000 € est accordée à l'association.

#### **Article 2 :**

Les autres dispositions non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Fait en deux exemplaires originaux à Rixheim le

Pour l'association,  
Le Président :

Christophe HUEBER

Pour la Ville de Rixheim,  
Le Maire,

Rachel BAECHEL